



# Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 Mai 2022 à 19h30

Présents : MANÇANET Alexandre - LUCZAK Francis - DEMANDRE Pierre-Louis - BITSCH Didier - AUBRY Valery - LOPEZ Pedro – KOENIG Jean-François - KOENIG Céline.

Excusés : JULIANO Claudio (Procuration donnée à MANÇANET Alexandre) - DEVIN Christophe (Procuration donnée à MANÇANET Alexandre) - BITSCH Nicolas (Procuration donnée à KOENIG Jean-François).

---

Préambule : Après avoir procédé à l'appel nominal des membres et pris acte des procurations qui ont été émises, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

---

## 1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur DEMANDRE Pierre-Louis a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, fonction qu'il a acceptée.

## 2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 Avril 2022

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2022 est adopté à l'unanimité.

## 3. Approbation de la modification des statuts du S.I.T

Pour faire suite à la dernière séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle ce point avait été ajourné, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de le mettre en délibéré. Les renseignements demandés auprès du SIT ayant été obtenus suite à une réunion.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le SIT élabore actuellement un projet de construction d'un pôle scolaire unique afin de regrouper toutes les classes sur un même site à Fontaine.

Or, afin de pouvoir légalement mener ce projet, le SIT se devait tout d'abord de procéder à une modification de ses statuts afin d'y intégrer les compétences « Investissement des écoles » et « Dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au scolaire ».

Monsieur le Maire indique également que la présente délibération ne vaut pas « carte blanche » au SIT pour engager le projet à sa guise. Il s'agit plutôt, pour l'heure, de permettre au SIT d'engager les études techniques et de faisabilité afin d'élaborer avec précision le projet. Naturellement, les élus resteront attentifs à l'élaboration de ce projet et tout particulièrement sur l'impact budgétaire qu'il pourrait avoir.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :





APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Tilleul qui porte sur l'article 2 : « *Objet du syndicat et compétences du SIT* », ainsi que sur l'article 13 : « *Prise en charge des frais par le syndicat* ».

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tous documents y afférant.

#### 4. Adhésion de la Commune au dispositif ZORCOMIR

Préalablement à l'exposé du Maire et aux débats, Monsieur Francis LUCZAK, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe l'assemblée délibérante qu'il considère être intéressé à la présente délibération puisqu'il est propriétaire-gérant de la société « La Petite Charrue ». Or, cette société pourrait être bénéficiaire du dispositif mis en délibéré.

Par conséquent, conformément aux articles 3 et 5 de la Charte de l'élu local, Monsieur Francis LUCZAK se retire de la séance, le temps de la mise en délibéré de ce point à l'ordre du jour, et ne participera pas aux débats ni au vote.

Ainsi, Le Président de séance en prend acte et Monsieur Francis LUCZAK quitte la séance et se retire dans une autre pièce du bâtiment.


Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'article 110 de la loi de finances du 28 décembre 2019 avait créé un dispositif dit « ZORCOMIR », qui a pour objet d'instaurer des zones de revitalisation des commerces en milieu rural. Ces zones peuvent ensuite bénéficier d'exonérations fiscales partielles ou totales de leur CFE, CVAE ou de leur Taxe Foncière sur le Bâti.

Il s'avère que la Commune de Vauthiermont fait partie des collectivités qui sont classées comme éligibles à ce dispositif. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que l'exonération votée est compensée à 33% par l'Etat. Ainsi, Monsieur le Maire propose une exonération de TFPB de 33%, qui ne représenterait qu'un coût réel de 22% pour la Commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce dispositif afin de soutenir nos artisans locaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré par 9 voix « POUR » et une abstention : Approuve l'adhésion de la Commune de Vauthiermont au dispositif « ZORCOMIR ». Le Conseil Municipal décide d'instaurer une exonération pérenne et partielle de la Taxe Foncière sur le Bâti à tous les artisans et commerçants de Vauthiermont, éligibles à ce dispositif de soutien, à hauteur de 33% du montant de Taxe Foncière sur le Bâti dont ils sont redevables.

De plus, le Conseil Municipal demande à l'Etat de verser à la Commune de Vauthiermont les compensations aux exonérations ainsi instaurées, à hauteur de 33% du montant de ces exonérations. Enfin, le Conseil Municipal précise que Monsieur Francis LUCZAK, 1<sup>er</sup> Adjoint, s'est retiré et n'a pas participé au vote ni aux débats et que Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer tous documents y afférant.

P. W. 2 

## 5. Demandes de subventions et information au Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune avait approuvé en janvier deux projets d'investissements, à savoir la rénovation énergétique de la Mairie et la remise aux normes de sécurité de nos bâtiments communaux.

Des demandes de subventions, au nombre de quatre, avaient ainsi été déposées, auprès de l'Etat et du Département. Monsieur le Maire informe que la Commune a enfin reçu certaines notifications de subventions et souhaite en informer le Conseil Municipal.

Concernant le projet de **rénovation énergétique de la Mairie**, 2 subventions ont été notifiées et une 3<sup>ème</sup> vient d'être demandée au Grand Belfort pour boucler le Plan de Financement.

- DSIL : 13 000€ accordés, soit 28,11%
- Fonds d'aide aux Communes : 13 000€ accordés, soit 28,11%
- Grand Belfort : 10 121.73€ demandés, soit 21.89% (50% du Reste à Charge)
  
- **Taux de Financement attendu : 78,11%**, soit conforme au Plan de Financement initial de 80%.

Nos demandes ont globalement été acceptées à l'identique, **preuve que la Municipalité a bien défendue ses dossiers.**

- Reste à Charge Prévisionnel : 10 121.73€ H.T

Concernant le projet de **remise aux normes des bâtiments communaux**, une subvention a également été notifiée, une seconde est en instruction mais un accord de principe semble acquis et une 3<sup>ème</sup> a été demandée au Grand Belfort pour boucler le Plan de Financement.

- DETR : 3 000€ accordés, soit 22,42%
- DEPARTEMENT : 4 000€ demandés, soit 29,89% (Demande toujours en instruction)
- Grand Belfort : 3 189.39€ demandés, soit 23.84% (50% du Reste à Charge prévisionnel).
  
- **Taux de Financement attendu : 76,16%**, soit conforme au Plan de Financement initial de 80%.

Encore une fois, nos demandes ont globalement été acceptées à l'identique, **preuve encore que le Plan de Financement prévu en Janvier est cohérent.**

- Reste à Charge Prévisionnel : 3 189.32€ H.T

**Monsieur le Maire informe enfin qu'une autre demande de subventions a été adressée au Grand Belfort pour soutenir deux projets complémentaires :**

- Réparation du Clocher de l'église : Coût prévisionnel 2863€ H.T / subvention demandée : 1431,50€ soit 50% + un projet Achat de matériel technique avec une subvention de 50% et un reste à charge 1 000€ est aussi à l'étude.

En somme, la Commune a fait valoir **8 demandes de subventions** afin de financer au mieux ses projets d'investissements.

## 6. Compte-rendu des représentants au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il n'y a pas eu de réunion des organismes extérieurs.

## 7. Informations légales : Actes délégués au Maire

**Décision du Maire n°001-2022** : Conformément à la délibération n°003-2020 en date du 15 juin 2020, portant délégation faite au Maire, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a sollicité une subvention de 1 431.50€ auprès du Grand Belfort afin de financer le projet de réparation du clocher de l'église.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés par le Conseil Municipal, il dispose de la délégation lui permettant de solliciter toute subvention auprès d'organisme financeur.

La date limite de dépôt des dossiers étant fixée à vendredi dernier, Monsieur le Maire a donc pris l'initiative de faire usage de ses délégations afin d'accélérer la demande.

Une seconde décision au titre des délégations sera donc prise pour solliciter une subvention pour financier le projet d'achat de matériel technique, comme évoqué précédemment.

## 8. Questions diverses

- ✓ **Elections Législatives** : Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin prochains. Après discussions, le tableau de permanence du bureau de vote a été arrêté.
- ✓ **Recensement communal** : Le prochain recensement de l'INSEE aura lieu en 2023.
- ✓ **Journée Citoyenne** : Monsieur le Maire rappelle que la première Journée Citoyenne de Vauthiermont aura lieu le samedi 11 juin à 8h00. Il invite cordialement les habitants à s'y inscrire afin de contribuer ensemble à l'embellissement de notre belle Commune. Un repas convivial sera offert suite aux travaux par la Commune.

*En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.*

Le 07 Juin 2022

Le Secrétaire de séance,  
Pierre-Louis DEMANDRE

Le Maire,  
Alexandre MANÇANET

